

APPEL À CANDIDATURES – MEMBRE DE LA C.N.S.C.G.

LA FEDERATION FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE, LANCE UN APPEL A CANDIDATURE AFIN DE COMPLETER ET ELARGIR SA COMMISSION NATIONALE DE SUIVI ET DE CONTROLE DE GESTION (« C.N.S.C.G. »).

LES MEMBRES DE CETTE COMMISSION SONT NOMMES PAR LE COMITE DIRECTEUR DE LA FEDERATION ET NE DOIVENT PAS APPARTENIR AU COMITE DIRECTEUR DE LA F.F.H.G. OU AU COMITE DIRECTEUR D'UN GROUPEMENT SPORTIF EVOLUANT AU SEIN DE LA SYNERGLACE LIGUE MAGNUS, DIVISION 1 OU DIVISION 2.

Prérogatives de la commission :

Cette commission est d'une part chargée d'assurer le contrôle financier et juridique des groupements sportifs (association et, le cas échéant, société sportive) de hockey sur glace affiliés à la F.F.H.G. évoluant au sein des divisions précitées et d'autre part met en place les outils de mesure de la santé économique de ces groupements sportifs de hockey sur glace.

La commission est compétente pour :

- Contrôler la gestion et la situation financière et juridique des groupements sportifs de division nationale et de leurs éventuels centres de formation agréés par la F.F.H.G. ;
- Prendre toute décision relative à une mesure ou sanction applicable aux groupements sportifs soumis au contrôle de la commission.

Acte de candidature :

Toute personne intéressée pour intégrer la C.N.S.C.G. devra adresser un e-mail à Anatole POIRAULT (a.poirault@ffhg.eu) pour le **30 novembre 2022** au plus tard en précisant :

- Nom et prénom
- Fonction présente et/ou passée
- Lien éventuel avec le hockey sur glace (club, organe déconcentré, etc.)
- Expérience en la matière (dans le sport en général)
- Compétences particulières susceptibles d'être utiles à la commission
- Motivations de cette candidature